



L'INDIVIDUALISME AU SEIN DES INSTANCES REPRESENTATIVES UN CONSTAT ALARMANT

EDITO : Si ce n'était le contexte des prochaines élections professionnelles, cette histoire aurait certainement gagné à rester inconnue, tant elle est insignifiante.

Pourtant, du fait des comportements répréhensibles mettant à mal la représentativité syndicale, il est crucial de dénoncer auprès de salariés ces dysfonctionnements surtout lorsqu'ils sont pratiqués par des élus syndicaux.

« *Nous avons décidé de quitter la CFTC pour rejoindre la CFDT,.....* »* écrivent messieurs [REDACTED] (secrétaire et secrétaire adjoint du CSE Rungis/Toulouse), car « *.....tant au niveau de la métallurgie, qu'en interne Groupe Thales, la CFTC, engageant un virage qui n'est plus le nôtre..... nous a profondément déçus. Nous avons démissionné de nos mandats centraux.....* »*.

* Tract CFDT MAI 2025

Quel crédit donner à ce cri du cœur ?

Un peu, voire très peu..... Tout est une question de mesure, **surtout lorsque l'on quitte, 3 mois avant les élections**, la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) - première organisation syndicale sur notre établissement - **pour rejoindre la Confédération française démocratique du travail (CFDT), quatrième organisation syndicale et à peine représentative !**

Faut-il le rappeler ? **Une opinion n'est pas une information.** Comme on le verra, pour eux, elle compte davantage - en valeur et en vérité - que les faits.

Les règles de la représentativité bafouées par intérêt personnel

Si la loi leur permet de garder leur mandat d'élus, pour autant, ce qui change, en rejoignant un syndicat minoritaire dans l'établissement (la CFDT), **messieurs [REDACTED] ne sont plus légitimes pour conserver les postes de secrétaires du CSE, conformément aux règles de la représentativité syndicale.**

Interpellés en réunion du CSE par vos élus SUPPer, à la question « *En tant que CFDT, comptez-vous démissionner de vos postes de secrétaires ?* »,

ils répondent sans complexes : « *Nous n'avons pas tout à fait quitté la CFTC, on la quittera en septembre, nous n'avons pas tout à fait rejoint la CFDT* ».

Puis, le Représentant Syndical de la CFTC déclare : **Messieurs [REDACTED] et [REDACTED] ont quitté la CFTC.**

Mais alors, où sont-ils donc ?



D'où viens-je ?
Où vais-je ?
et
Je est un « autre »

Les élus SUPPer demandent alors de mettre à l'ordre du jour du prochain CSE la « désignation d'un nouveau secrétaire du CSE » : **La CFE-CGC, la CFTC, la CFDT et Messieurs [REDACTED] et [REDACTED], votent « contre ».** Le point n'est pas retenu !

Encore une fois, le détournement de la démocratie s'est manifesté par un jeu d'alliance syndicale pour maintenir les secrétaires actuels en place.

FUSION MASSY-RUNGIS ET CALCUL ELECTORAL

La fusion des CSE de Massy et de Rungis n'aura pas lieu, Et alors ?

Dans la perspective du projet CONNECT – déménagements des établissements de Rungis et de Massy à VELIZY – la direction de LAS avait proposé aux organisations syndicales, de réaliser les futures élections 2025 sur un périmètre fusionné : Massy plus Rungis.

L'accord n'ayant recueilli que la seule signature de la CFDT, la fusion n'aura pas lieu avant 2027 : Les salariés de Rungis & Toulouse voteront pour le CSE de Rungis/Toulouse et les salariés de Massy & Rennes pour le CSE de Massy/Rennes !



Et, et, Zorro est arrivé, sans s'presser ... et le calcul électoral fit pschitt !

Le projet CONNECT a été le premier élément propice au rapprochement de l'actuel secrétaire (CFDT) du CSE de Massy et de monsieur [REDACTED] secrétaire (CFTC) du CSE de Rungis.

Avec la complicité de la Direction, ces élus, adoptant une attitude opaque, ont « omis » de partager des informations cruciales sur les décisions prises et les aménagements des futurs locaux de Vélizy.

Le résultat de leurs petits arrangements avec la direction, a abouti à perdre les surfaces prévues pour le CSE de Vélizy et les locaux syndicaux. A ce jour, pas de solution connue. Ce manque de clarté a engendré des suspicions et confirme leur pratique syndicale d'exclusion des élus, notamment ceux de SUPPer, des processus décisionnels.

Le deuxième élément, est le « vidage » opéré par la CFTC, et non pas le « virage », ainsi que le rapportent MM [REDACTED] et [REDACTED] dans leur confession aux salariés.

Ils se gardent bien de vous dire que quelques mois auparavant, au sein de la CFTC Thales, se jouait « *règlements de comptes à OK Corral* ».



Pour des raisons, qui valent leur pesant d'or, et que nous ne détaillerons pas ici, l'organe décisionnaire de la CFTC nationale a débarqué la représentante CFTC de Thales au niveau du Groupe et a retiré leurs mandats syndicaux centraux (DSC) à ses proches dont certains sont élus CFTC à LAS. Il n'est pas vrai que tous ont démissionné de leur mandat !

Ainsi, ce ralliement prémédité au panache orange de la CFDT, trois mois avant les élections, ne manquera pas d'affaiblir la CFTC pour les prochaines élections. La vengeance est un plat qui se mange froid par ces temps de canicule !

Selon leur calcul : si la fusion « Massy Rungis » avait eu lieu, la représentativité actuelle de la CFDT de Massy additionnée à la représentativité supposée être apportée par MM [REDACTED] et [REDACTED] aurait fait « potentiellement » de la CFDT l'organisation majoritaire.

Ils se voyaient déjà en haut de l'affiche, toi secrétaire, moi trésorier, du nouveau CSE de Vélizy.

Ils se voyaient déjà en haut de l'affiche, en dix fois plus gros que n'importe qui leurs noms s'étaient, signant des chèques cadeaux aux salariés qui se bouscuaient !